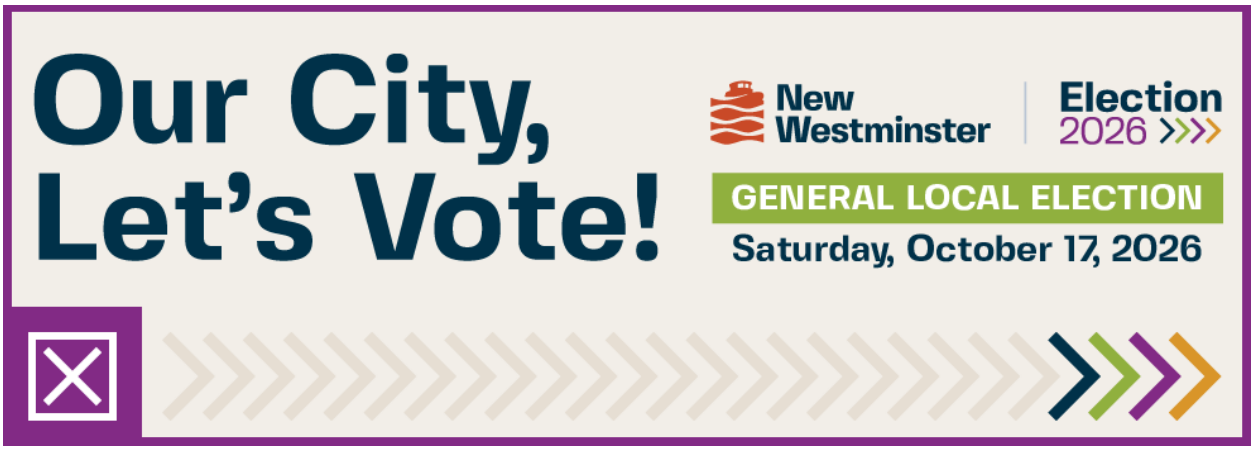

Guide de l'électeur 2026

Samedi 17 octobre 2026
Jours de vote par anticipation : 7, 8, 9, 10 et 14 octobre 2026

POUR TOUT SAVOIR SUR LES ÉLECTIONS

Facebook : /New Westminster #nwelxn
X : @New_Westminster icône du site Web + newwestcity.ca/elections

Vote par la poste
Saviez-vous que tous les électeurs admissibles peuvent voter par la poste?

Ils peuvent également voter en personne.

Version en d'autres langues
Ce guide est également offert en français, en chinois simplifié, en chinois traditionnel, en pendjabi, en coréen et en espagnol. Vous trouverez les versions traduites en ligne à : newwestcity.ca/elections.

Les profils des candidats ne sont pas traduits.

Nous reconnaissons et respectons que New Westminster se trouve sur les terres non cédées et non abandonnées des peuples de langue halkomelem. Nous reconnaissons que le colonialisme a dissimulé leurs histoires et leurs liens avec la terre. Comme Ville, nous apprenons des peuples sur les terres desquels nous nous trouvons et tissons des liens avec eux.

Le 17 octobre 2026, les électeurs de New Westminster éliront :

- un maire
- six conseillers municipaux
- sept conseillers scolaires

Les mandats ont une durée de quatre ans.

Ce guide renferme tout ce que vous devez savoir sur la date, le lieu et la manière de voter. Apprenez-en davantage sur le processus électoral municipal, découvrez comment savoir si vous avez le droit de voter et si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale, et comment vous inscrire si ce n'est pas le cas.

Vous y trouverez également de courtes biographies des candidats à la mairie, aux postes de conseillers municipaux et de conseillers scolaires, afin de vous aider à faire votre choix.

INFORMATION POUR LES ÉLECTEURS

Pourquoi devrais-je voter?

Voter aux élections municipales est l'une des choses les plus importantes que vous puissiez faire pour contribuer à façonner votre collectivité. Vos élus municipaux prennent des décisions qui ont une incidence directe sur votre vie quotidienne, notamment :

- les services offerts dans les bibliothèques et les centres communautaires
- les services de police et d'incendie qui assurent la sécurité publique
- les services éducatifs destinés aux écoles publiques, de la maternelle à la 12^{e} année
- les types de bâtiments et de maisons dans votre municipalité
- les trottoirs et les routes sur lesquels vous marchez, roulez à vélo, vous déplacez en fauteuil roulant ou conduisez
- les parcs où vous pouvez profiter de la nature, vous détendre et vous amuser
- l'approvisionnement en eau et le réseau d'égouts de votre domicile

Ai-je le droit de voter?

Si vous habitez à New Westminster, vous pouvez voter si :

- vous avez 18 ans ou plus le jour du scrutin
- vous êtes citoyen canadien
- vous êtes résident de la Colombie-Britannique depuis au moins six mois avant le jour du scrutin
- vous n'êtes pas privé du droit de vote en vertu d'une loi ou d'un règlement

Si vous n'habitez pas à New Westminster, mais que vous possédez une propriété dans cette ville, vous pourriez être autorisé à voter à titre d'électeur propriétaire non résident

(NRPE). Veuillez consulter le site newwestcity.ca/elections pour obtenir de plus amples renseignements sur le vote à titre d'électeur propriétaire non résident.

Comment puis-je m'inscrire sur la liste électorale?

New Westminster utilise la liste électorale provinciale la plus récente. Cette liste a été mise à jour le 25 août 2026.

Si votre nom figure sur la liste, vous devriez recevoir par la poste, à la fin du mois de septembre, votre carte de l'électeur personnalisée. Vous trouverez sur cette carte tous les bureaux de vote de New Westminster.

Puis-je voter si je ne figure pas sur la liste électorale ou si je n'ai pas reçu ma carte de l'électeur?

Oui, vous pouvez vous inscrire dans n'importe quel bureau de vote le jour du scrutin (le 17 octobre) ou pendant les journées de vote par anticipation.

Pour vous inscrire sur la liste électorale dans un bureau de vote, vous devez présenter deux pièces d'identité avec photo indiquant votre adresse. Votre signature doit figurer sur l'une des deux pièces. Vous trouverez ci-dessous des exemples de pièces d'identité acceptées. Le personnel électoral vous aidera à vous inscrire.

- BC CareCard*
- Permis de conduire de la Colombie-Britannique*
- Carte d'identité de la Colombie-Britannique (BCID)
- BC Services Card
- Certificat de naissance
- Passeport canadien
- Certificat du statut d'Indien
- Carte de citoyenneté
- Carte de crédit ou de débit
- Formulaire de rapport mensuel (HR0081) du Ministry of Social Development and Poverty Reduction (ministère du Développement social et de la Réduction de la pauvreté)
- Carte NEXUS
- Avis de taxes foncières
- Déclaration sous serment/affidavit
- Carte d'étudiant
- Facture de services publics (électricité, gaz naturel, eau, téléphone ou câblodistribution)
- Carte de la bibliothèque publique de New Westminster
- Certificat d'assurance de l'ICBC du propriétaire/certificat d'immatriculation d'un véhicule
- Relevé de cotisation de l'impôt sur le revenu

*Le permis de conduire de la Colombie-Britannique et la CareCard combinés sont considérés comme un seul document d'identité.

Si vous demandez un bulletin de vote par la poste, le formulaire d'inscription sera joint à l'enveloppe.

Je n'ai qu'une seule pièce d'identité. Puis-je quand même m'inscrire sur la liste électorale?

Oui, vous pouvez prêter serment sur une déclaration d'identité et de lieu de résidence de l'électeur devant le scrutateur dans un bureau de vote. Cette déclaration deviendra votre seconde pièce d'identité.

Je n'ai pas d'adresse fixe. Est-ce que je peux quand même voter?

Oui, vous pouvez vous inscrire et voter en utilisant l'adresse d'un refuge ou d'un organisme social de New West où vous vous rendez. Demandez au personnel de vous fournir une lettre officielle avant le jour du scrutin. Cette lettre constituera l'un des documents d'identité requis pour votre inscription. L'autre pièce d'identité doit comporter votre nom et votre signature; vous pouvez également faire une déclaration sous serment de votre identité au bureau de vote.

Que dois-je faire si je ne peux pas voter en personne?

En 2026, le vote par la poste sera possible. À compter du 31 août 2026, vous pourrez demander un bulletin de vote par la poste en ligne à l'adresse newwestcity.ca/elections, ou composer le 604-527-4618 si vous avez besoin d'aide.

Pour être comptabilisés, les bulletins de vote soumis par la poste doivent être déposés à l'hôtel de ville (511, avenue Royal) au plus tard à 20 h le 17 octobre 2026. La boîte de dépôt du courrier est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et se trouve à côté des portes d'entrée centrales du côté nord. Les bulletins de vote reçus après 20 h le 17 octobre ne seront pas comptabilisés.

Quand et où puis-je voter?

Vote en personne

Vous pouvez voter dans n'importe quel bureau de vote de la ville pendant les journées de vote par anticipation ou le jour du scrutin (le 17 octobre). Tous les bureaux de vote sont accessibles. Si vous ne parvenez pas à entrer dans le bureau de vote, le scrutateur pourra vous aider à voter à l'extérieur.

Jours de vote par anticipation : 7, 8, 9, 10 et 14 octobre

Vous pouvez voter par anticipation dans plusieurs bureaux de vote, de 8 h à 20 h, à ces différentes dates.

Jour du scrutin : 17 octobre

Le 17 octobre, de 8 h à 20 h, vous pourrez voter dans l'un des 15 bureaux de vote à New Westminster.

Vous pouvez également vous rendre sur newwestcity.ca/elections pour consulter la carte des bureaux de vote.

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale, vous devriez recevoir par la poste, à la fin du mois de septembre, une carte de l'électeur sur laquelle figurent l'emplacement et l'adresse des bureaux de vote.

Dois-je voter pour tous les postes en élection?

Non, vous pouvez voter seulement pour les candidats que vous souhaitez élire. Vous devez voter au maximum pour :

• Un maire	• Six conseillers municipaux	• Sept conseillers scolaires

Par exemple, vous pourriez voter pour un maire, trois conseillers municipaux et deux conseillers scolaires et votre vote sera comptabilisé.

Si, par erreur, vous cochez trop de cases, la machine de dépouillement retournera votre bulletin de vote. Si vous êtes présent au bureau de vote, on vous proposera de remplir un nouveau bulletin de vote.

Puis-je obtenir de l'aide pour voter?

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre bulletin de vote ou si vous avez besoin d'aide pour la traduction, adressez-vous au scrutateur du bureau de vote.

Vous pouvez choisir de :

- Demander au scrutateur de vous aider à inscrire votre vote sur le bulletin de vote. L'ensemble du personnel électoral doit prêter serment de préserver le secret des bulletins de vote.
- Demander à une personne de votre entourage de vous accompagner au bureau de vote pour vous aider. Cette personne devra prêter serment du secret (devant le scrutateur du bureau de vote).
- Demander de voter à l'extérieur du bureau de vote.

Voter en cinq étapes faciles

1. Préparez votre carte de l'électeur et vos pièces d'identité. Si vous avez besoin d'aide pour voter, vous pouvez vous faire accompagner ou demander de l'aide au bureau de vote.

2. Lorsque vous entrerez au bureau de vote, on vous accueillera et l'on vous dirigera vers le premier fonctionnaire électoral disponible.

3. Le fonctionnaire électoral vérifiera votre identité, puis vous devrez signer une déclaration solennelle pour confirmer que vous êtes admissible à voter. Vous recevrez ensuite un bulletin de vote.

4. Allez dans l'isoloir et indiquez vos choix en cochant l'ovale situé à côté du nom des candidats. N'inscrivez rien d'autre sur le bulletin de vote.

5. Une fois votre bulletin de vote rempli, allez à la machine à voter et insérez-y votre bulletin. Un préposé sera sur place pour vous aider à l'insérer correctement.

OÙ VOTER?

JOURS DE VOTE PAR ANTICIPATION :
8 h à 20 h

Date	Emplacement	Adresse
7 et 8 octobre	təməsewtxʷ Community Centre	65, 6e Avenue Est
9 et 14 octobre	Century House	620, rue Eighth
10 octobre	École primaire Queen Elizabeth	921, rue Salter
10 octobre	École primaire Lord Tweedsmuir	1714, avenue Eighth
10 octobre	Anvil Centre	777, rue Columbia
10 octobre	École primaire Sko:wech	331, rue Richmond
10 octobre	École primaire Herbert Spencer	605, rue Second

DÉPÔT DES BULLETINS DE VOTE PAR LA POSTE
De la fin septembre au 17 octobre, à 20 h — Accessible 24 heures sur 24

JOUR DU VOTE
17 octobre — de 8 h à 20 h

Emplacement	Lieu	Adresse
École primaire Queen Elizabeth	Gymnase	921, rue Salter
École primaire Connaught Heights	Gymnase	2201, rue London
École primaire Lord Tweedsmuir	Gymnase	1714, avenue Eighth

École primaire Lord Kelvin	Gymnase	1010, rue Hamilton
St Barnabas Anglican Church	Salle paroissiale	1010, avenue Fifth
Century House	Salles Douglas/Fir	620, rue Eighth
École intermédiaire Fraser River	Gymnase	800, avenue Queens
Anvil Centre	Rez-de-chaussée	777, rue Columbia
École primaire de Qayqayt	Gymnase	85, rue Merivale
Le Manège	Rez-de-chaussée	530, avenue Queens
École primaire Herbert Spencer	Gymnase	605, rue Second
École intermédiaire Glenbrook	Gymnase	701 Park Crescent
École primaire FW Howay	Gymnase	91, rue Courtney
École primaire Skwo:wech	Gymnase	331, rue Richmond
Sapperton Pensioners Hall	Sous-sol	318, rue Keary

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Les résultats des élections seront affichés en ligne à l'adresse newwestcity.ca/elections. Les résultats commenceront à être communiqués après 20 h le 17 octobre.

Les résultats officiels seront annoncés au plus tard le 21 octobre et seront affichés sur le site Web de la Ville.

Vous avez besoin de plus d'information ou vous avez des questions? Consultez le https://www.newwestcity.ca/elections

CONTACTEZ-NOUS

Vous avez besoin de plus d'information ou vous avez des questions?

Consultez le newwestcity.ca/elections

Composez le 604-527-4618

Envoyez un courriel à elections@newwestcity.ca